

P.L.U.

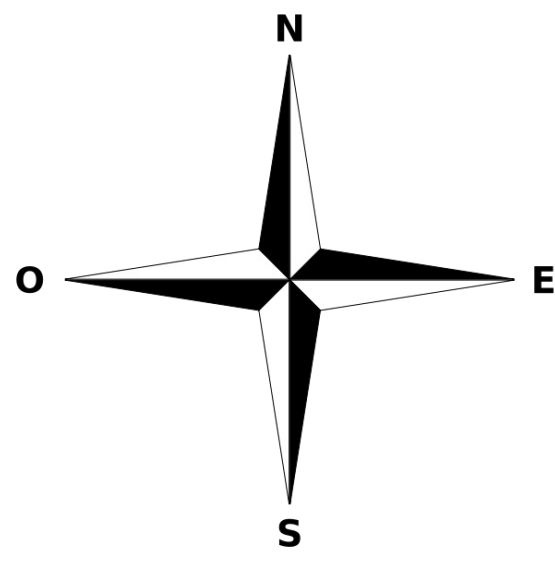
Révision du Plan Local d'Urbanisme

5.1

Plan de Zonage
Commune

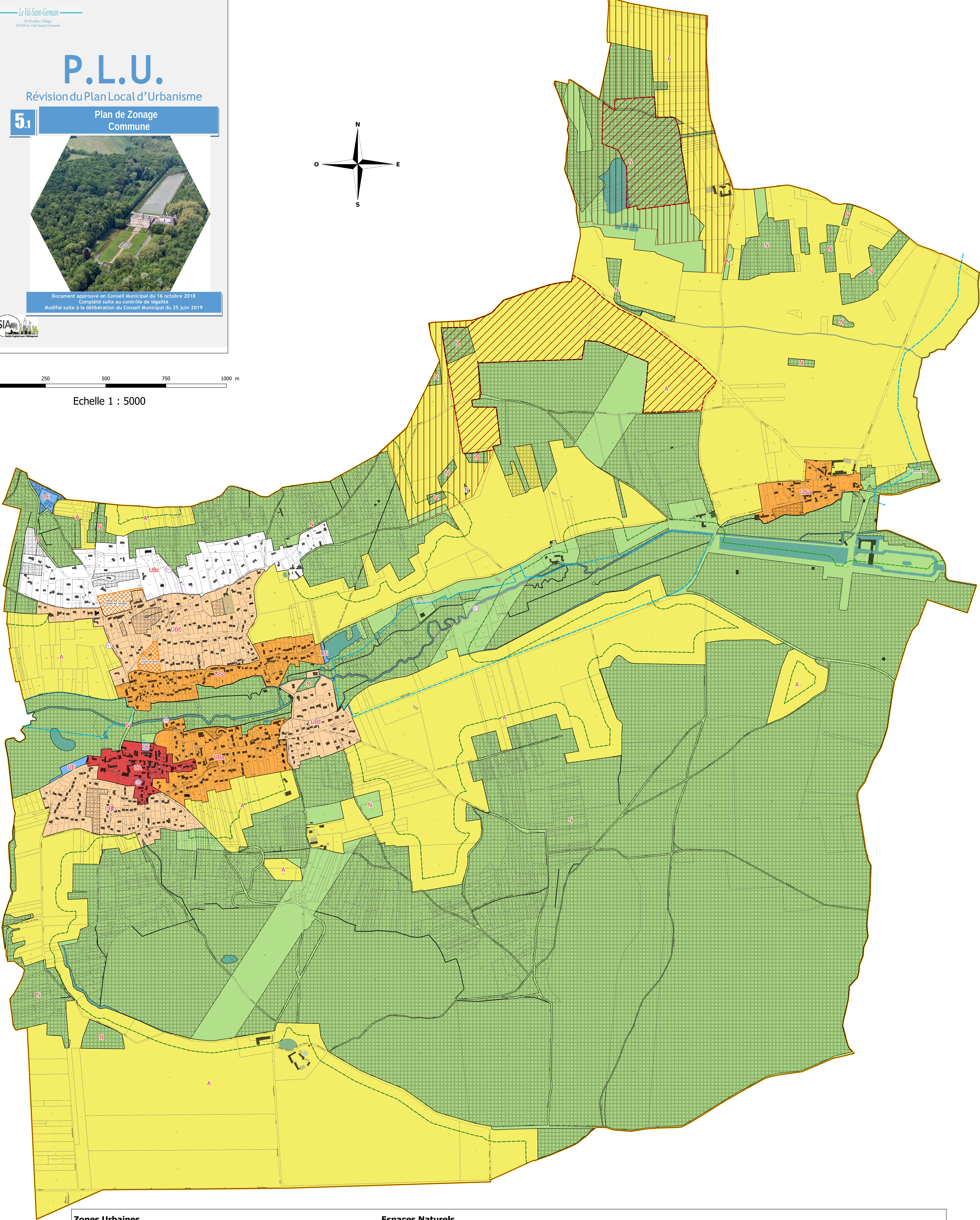


Document approuvé en Conseil Municipal du 16 octobre 2018
Complété suite au contrôle de légalité
Modifié suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019



0 250 500 750 1000 m

Echelle 1 : 5000



Zones Urbaines

- UA - Coeur de Bourg et bâtis anciens
- UBa - Extensions du coeur de bourg et zones pavillonnaires
- UBb - Extensions du coeur de bourg et zones pavillonnaires
- UBc - Extensions du coeur de bourg et zones pavillonnaires
- UE - Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif

Emplacements réservés

- Emplacements réservés

Secteurs à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP

Espaces Agricoles

- A - Zones à vocation agricole

Espaces Naturels

- N - Zones naturelles et forestières

Lisières des bois et forêts de plus de 100 ha

- Bande des 50 m soumis à la règle des massifs de plus de 100 ha inscrits au SDRIF

Espaces Boisés Classés (EBC)

- EBC

Espace Vert Intérieur Protégé (EVIP)

- EVIP

Zones de prévention

- Limite de zone d'expansion de crue

Protection et exploitation du sous sol

- Périmètre de protection en raison de la richesse du sous sol, au titre de l'article R.151-34 du code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sous sol, au titre de l'article R.151-34 du code de l'urbanisme et périmètre d'exploitation selon l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2007

Emplacements réservés

ER	surface	Destinatio	BENEF
ER 1	583.6	Servitude hydraulique	Commune
ER 4	873.8	Parking	Commune
ER 2	362.6	Voirie	Commune
ER 3	921	Liaison douce	Commune
ER 5	6637.3	Liaison douce	Commune